

Direction des services
départementaux de
l'Éducation nationale
de la Seine-Maritime
5, place des Faienciers
76037 ROUEN CEDEX

Comité Départemental
Olympique et Sportif
de la Seine-Maritime
21, rue de Crosne
76000 ROUEN

Comité Départemental
USEP
de la Seine-Maritime
27, boulevard d'Orléans
76100 ROUEN

CONVENTION DE PARTENARIAT " VALEURS DU SPORT ET DE L'OLYMPISME À L'ÉCOLE " 4^{ème} renouvellement

Etablie entre les soussignés :

La Direction départementale des services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime (ci-après dénommée « DSDEN 76), représentée par Monsieur Olivier WAMBECKE, Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime (ci-après dénommé « CDOS 76 »), représenté par Monsieur Alain GOUPY, Président

Le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de la Seine-Maritime (ci-après dénommé « USEP 76 »), représenté par Madame Sophie VINCKE, Présidente

Préambule.

Afin de développer et mettre en œuvre un programme d'actions relatif aux valeurs du sport et de l'olympisme, l'Inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime, le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime et la Présidente du Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de la Seine-Maritime ont décidé de poursuivre leur partenariat par le renouvellement de la signature de leur convention départementale.

Ils affirment ainsi :

- permettre la connaissance du mouvement olympique et sportif et les principes qui l'animent ;
- favoriser la nécessaire cohérence entre les valeurs que l'école entend faire acquérir aux élèves de l'école primaire au travers de ses programmes d'enseignement, celles mises en œuvre dans le cadre des associations USEP et celles développées par le mouvement olympique et sportif ;
- favoriser la promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé et de bien-être ;
- participer à la construction du parcours citoyen des élèves.

Dans le cadre de la politique départementale de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive, en conformité avec les programmes d'enseignement et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, il a été défini ce qui suit :

Article 1.

Le CDOS 76 et l'USEP 76 s'engagent à promouvoir, dans le cadre scolaire, toute action visant à accompagner, enrichir et diversifier les projets d'enseignement intégrant l'appropriation et le respect des valeurs du sport et de l'olympisme, de la citoyenneté, du bien-être, de l'inclusion :

- respecter les autres dans un esprit de solidarité, d'entraide et de coopération ;
- connaître son corps et les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique ;
- préserver la santé par la prévention des conduites addictives et la lutte contre le dopage ;
- connaître, comprendre et accepter les règles dans les différents rôles de joueur, d'arbitre, d'organisateur et de spectateur ;
- rendre accessible le plus largement possible la pratique des activités physiques aux élèves à besoins particuliers.

La mise en œuvre de ce projet partenarial s'effectue progressivement tout au long de la scolarité primaire, en correspondance avec les programmes de l'école.

Article 2.

Les partenaires s'engagent à promouvoir et développer les valeurs du sport et de l'olympisme à l'école, en proposant :

- Des ressources (expositions, ouvrages, jeux...) mises à disposition par le CDOS 76, sous forme de prêt.
- Des interventions ponctuelles en classes sur les thématiques autour de l'olympisme, la citoyenneté, la mixité, l'inclusion, l'égalité filles garçons...
- Des organisations d'évènements promotionnels, tels que la Semaine Olympique et Paralympique (SOP), la Journée Olympique et Paralympique (JOP)...

Article 3.

La DSDEN 76 et l'USEP 76 s'engagent à associer le CDOS 76 aux actions de valorisation des apprentissages des élèves dès lors que celles-ci se traduisent par des rencontres sportives et/ou des rassemblements autour de l'Olympisme impliquant plusieurs classes ou écoles (P'tit Tour USEP, expositions sur l'Olympisme, JOP...).

Ces rencontres seront éventuellement aménagées pour encourager la participation des élèves en situation de handicap au côté des élèves valides grâce à la pratique du sport partagé.

La participation commune des élèves du cycle de consolidation (cycle 3 : CM1, CM2, 6^{ème}) sera recherchée.

Article 4.

Après accord de l'Inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime, le CDOS 76 est autorisé à diffuser, par ses propres moyens, des documents pédagogiques auprès des équipes enseignantes du premier degré, dans la mesure où ceux-ci auront été conjointement rédigés avec des membres représentant la DSDEN 76 et l'USEP 76, et permettent prioritairement aux enseignants des écoles de mettre en œuvre des actions de manière autonome.

Article 5.

L'Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime, peut conjointement solliciter le CDOS 76 et l'USEP 76 pour des actions de formation continue des enseignants et des conseillers pédagogiques de circonscription en charge du dossier Éducation Physique et Sportive.

La formation pourra s'étendre aussi aux intervenants de l'USEP 76.

Article 6.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette convention, un comité de pilotage est mis en place, comportant deux membres représentants de la DSDEN 76, deux membres représentants du CDOS 76 et deux membres de l'USEP 76.

Si nécessaire, celui-ci peut être élargi à des personnalités extérieures.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an ou à chaque fois que l'un des trois partenaires le juge utile afin d'établir un bilan de la convention et d'opérer, le cas échéant, les régulations nécessaires.

Article 7.

Dans le cadre de la convention, les trois partenaires s'engagent à ne communiquer qu'ensemble avec les médias ou qu'en fonction d'une stratégie de communication définie conjointement.

Article 8.

Chaque signataire s'engage à promouvoir et à faire respecter les termes de cette convention de partenariat au sein des instances qu'il représente.

Article 9.

La présente convention est conclue pour une période de trois années scolaires : 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des trois parties, au plus tard le 1^{er} juin de l'année scolaire en cours.

Fait à Rouen, le 27 juin 2022.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'Éducation
nationale de la Seine-Maritime

Le Président
du Comité Départemental
Olympique et Sportif
de la Seine-Maritime

La Présidente
du Comité Départemental
de l'USEP
de la Seine-Maritime

Signé
Olivier WAMBECKE

Signé
Alain GOUPY

Signé
Sophie VINCKE

**ANNEXE - Fiche actions concernant les projets construits en partenariat
entre la DSDEN 76, le CDOS 76 et l'USEP 76**

En prolongement de la convention de partenariat, les actions suivantes sont proposées à certaines écoles du département.

Intitulé de l'action	Dates ou périodes	Description de l'action et son déroulement	Public(s) concerné(s)
« Ma classe Olympique »	2021/2024	Projet autour de l'organisation d'olympiades dans une école pendant une année scolaire. Projet avec changement d'école chaque année scolaire jusqu'aux Jeux Olympiques de 2024.	Ecoles élémentaires publiques de la Ville de Petit Quevilly
« Les 5 travaux seinolympiens »	2021/2024	Projet s'articulant autour des valeurs du sport et de l'olympisme au travers des différents champs disciplinaires de l'école élémentaire. Les classes inscrites doivent réaliser 5 défis tout au long de l'année scolaire.	Ecoles élémentaires publiques de la Seine-Maritime
« Semaine Le 276 entre en jeux »	2021/2024	Organisation d'une semaine d'activités sportives et d'ateliers culturels pour 4 classes : 2 de l'Eure et 2 de la Seine-Maritime	Classes lauréates des « 5 travaux seinolympiens »
« Tous Ensemble, Tous au Hand » (TETH)	2021/2024	Projet en 3 volets, autour du handball et des valeurs du sport et de l'olympisme, à destination des classes de cycle 3 situées sur les territoires suivants : - Métropole Rouen Normandie, - Le Havre Seine Métropole. Projet se déroulant jusqu'aux Jeux Olympiques de 2024.	Classes de cycle 3 des écoles publiques de la Métropole Rouen Normandie et du Havre Seine Métropole
Labellisation « Génération 2024 »	2021/2024	Information et accompagnement des écoles pour l'obtention du label « Génération 2024 ». Remise d'une dotation pédagogique pour toutes les écoles labellisées lors d'une cérémonie officielle au sein de l'établissement.	Ecoles publiques de la Seine-Maritime
Évènements promotionnels de « Paris 2024 »	« Semaine Olympique et Paralympique » (SOP) « Journée Olympique et Paralympique » (JOP du 23 juin)	Participation et intervention aux évènements promotionnels : mise en place d'ateliers par le CDOS 76 et/ou intervention d'un sportif de haut niveau.	Classes des écoles publiques labellisées « Génération 2024 » ou situées sur un territoire labellisé « Terre de Jeux »
« Num'olympique »	2021/2024	Création tous les ans, jusqu'en 2024, avec les ERUN, d'un serious game autour de l'olympisme et du paralympisme.	Ecoles publiques et privées de la Seine-Maritime
« Norm@nd'e-défi olympique »	2021/2024	Challenge régional à distance autour de défis sportifs et culturels, destiné à toutes les classes des établissements de la Normandie (de la maternelle au lycée).	Ecoles publiques et privées de la Seine-Maritime